

CHSCT-M du 2 juillet 2019

Déclaration liminaire et Résolution interfédérales

Ce CHSCTM se tient dans un contexte de destruction massive des services publics, et les MEFs n'y échappent pas, bien au contraire ! Fidèle à sa devise « toujours plus loin, toujours plus fort », le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale en particulier à la DGFIP. Le ministre veut imposer une chute brutale du nombre de services des impôts des particuliers, de services des impôts des entreprises, des trésoreries de proximité, des services de publicité foncière et d'autres services spécialisés. Pour la DGFIP, la « reconquête des territoires » rime avec abandon des territoires et des agents des Finances Publiques.

En effet, la « géographie revisitée » et la « démétropolisation » à la DGFIP, font figures littéralement de bombes auprès de agents, qui vont voir leurs conditions de travail et de vie très fortement se dégrader !

Les agents veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, sans subir en permanence des réformes permanentes, et être reconnus pour leur engagement dans le travail.

Pour couronner le tout, la loi Fonction publique sera la boîte à outil de l'ensemble des réformes à venir à Bercy. Le gouvernement propose tout l'arsenal pour détruire notre statut, développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires, et accompagner les restructurations, les externalisations/privatisations, ... en d'autres termes, la destruction des missions comme le prévoit le rapport CAP 22. Ainsi, toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique ont voté contre ce projet mortifère et demandent purement et simplement son retrait.

Les fédérations dénoncent la suppression des CHSCT et pour les agents la généralisation de la mobilité forcée. C'est ainsi que sont prévus entre autres :

- Des plans de départs soi-disant volontaires de la Fonction publique ;
- Des détachements d'office du fonctionnaire pour suivre une mission externalisée.

Souvent nos propos liminaires généraux vous font peu réagir et souvent vous nous faites comprendre que nous exagérons sur l'ampleur et les conséquences des attaques. Nous espérons donc qu'un témoignage humain, d'un agent de la DGFIP du département du Calvados va mieux vous faire comprendre ce que les agents subissent et vont subir. C'est un témoignage qui a été publié sur un blog de Médiapart le 12 juin dernier :

« J'ai cinquante-six ans. Je travaille dans un centre des finances publiques à Falaise dans le Calvados. Cela fait des années que l'on supprime des postes dans notre administration, 40 000 postes en moins de vingt ans. Cela n'émeut personne. [...] Vendredi, j'ai appris que mon service allait fermer. La gestion des entreprises va quitter Falaise pour aller à Caen. Après ce sera le service des impôts des particuliers qui partira. Des centaines de services qui reçoivent chaque année des milliers de contribuables vont fermer en France en à peine 2 ans. Tout va être regroupé dans des grands centres déjà engorgés où les services d'accueil sont au bord de la rupture. Des milliers d'agents vont voir leurs vies bouleversées. Apprendre un nouveau boulot, voir son temps de trajet considérablement augmenter, quitter une structure à taille humaine pour un centre administratif qui ressemble à une usine, à mon âge (et à l'heure qu'il est) ... ah bien sûr, on a toujours du boulot. Notre situation est sans comparaison avec ce que vivent les gens de Général Electric, Whirlpool ou les personnels des urgences, mais repartir à nouveau quand pour avancer dans notre carrière on a dû à chaque fois demander des mutations, ça use. Se prendre plus d'une heure de route matin et soir quand vous étiez à 5 minutes de chez vous, ça change votre vie. Notre administration vieillit. Une cinquantaine d'année en moyenne. Je pense à mes copains de Lozère, d'Ardèche, des Pyrénées ou d'ailleurs. Si au moins c'était pour être davantage au service du public, avoir davantage de résultat dans mon travail. Mais j'ai bien peur que non. La gestion des hôpitaux est centralisée à Caen et l'aide comme le conseil aux collectivités locales se réduit considérablement. Le gouvernement se gargarise avec ses maisons France Service. Sans blague, ils sont vraiment trop fort dans la com'. Quand vous regardez la carte de nos implantations aujourd'hui et ce qui est prévu dans trois ans, vous vous dîtes mais quoi, c'est formidable. Regardez, notre présence est multipliée par deux sur le territoire. Tout le monde se trouve à moins de 30 minutes d'un point d'information. Maintenant si on regarde la carte plus attentivement, les services des finances sont divisés par deux ou trois selon les départements. [...] Usés, désabusés, écœurés, les agents des finances publiques qui servent l'État payent un lourd tribut en terme de condition de travail depuis trop d'années. Chargés de faire appliquer la fiscalité votée par les parlementaires, ils sont souvent désignés comme les boucs émissaires et responsables de lois parfois injustes. Aujourd'hui avec ces centaines de fermeture, c'est le coup de grâce ».

Comment ne pas comparer et rapprocher ces restructurations au « plan NEXT » de France Télécom dans les années 2000 ?

Le procès en correctionnelle des dirigeants de France Télécom a débuté le 6 mai dernier. Pour nous, ce procès n'est pas simplement celui de ses responsables, mais bien celui de méthodes de management cruelles, inhumaines, dénuées de la moindre empathie, dont la seule finalité est l'accroissement des gains de productivité, des économies budgétaires, de l'intérêt des actionnaires....

En tant qu'employeur, la présidente du CHSCTM, a la responsabilité d'analyser ce que ce plan a produit auprès des salarié.es et fonctionnaires de France Télécom. Pour les fédérations, des pratiques managériales délétères identiques, risquent d'entraîner sur les agents du ministère les mêmes stress, souffrance, épuisement professionnel, tentatives de suicides voire même suicides...

La responsabilité et l'obligation de sécurité de résultats en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène, obligent donc à prendre les mesures ad hoc pour protéger l'ensemble des agents des MEF face à ces projets particulièrement néfastes tant pour les personnels que pour les missions de service public !

Délibération amiante au CHSCT ministériel du 2 juillet 2019 par les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO et CFDT

1- Tripode

Le CHSCT ministériel prend acte :

- de la condamnation pour faute de l'Etat par la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;
- des résultats probants fournis par l'étude Sépia de mortalité au 31/12/2015 démontrant l'aggravation de la situation sanitaire des agents Tripode comparée aux agents de Finances Publiques.

Le CHSCT ministériel estime :

- que les conditions d'un classement du Tripode en site amianté sont pleinement réunies et doivent donner lieu à une décision immédiate des Ministres ;
- que le rapport IGAS, mensonger et partial, doit être retiré.

2- Sortie de l'amiante des Ministères Economique et Financier

Le CHSCT ministériel prend acte des insuffisances du plan amiante ministériel tel qu'il a été discuté lors du groupe de travail CTM-CHSCTM amiante bâtementaire du 28 juin 2019. Aucun budget ministériel fléché amiante n'est dégagé ; la signalétique ne concerne à ce jour qu'une légère majorité de bâtiments ; une part importante des bâtiments ne dispose pas de DTA (dossier technique amiante) à jour, ni de fiche récapitulative rappelant les travaux effectués ; les insuffisances concernant les immeubles locatifs sont encore plus élevées ; malgré les demandes répétées des représentants du personnel depuis 10 ans, aucune pénalité n'est prévue à l'encontre des prestataires réalisant des diagnostics, évaluations périodiques ou repérages avant travaux incomplets ou fallacieux.

Pire, sur deux points importants, le ministère s'engage dans une mauvaise voie :

- le ministère pourrait accepter de louer des immeubles où des MCA (matériaux contenant de l'amiante) sont présents, pour autant qu'ils ne soient pas dégradés !
- le ministère accepterait que les prestataires de nettoyages poursuivent l'entretien des dalles de sol vinyle-amiante avec des monobrosses, contaminant ainsi les agents du nettoyage, les personnels des locaux concernés et les eaux usées.

C'est pourquoi le CHSCT ministériel se prononce pour que :

- la politique immobilière du ministère priorise la sortie de l'amiante au travers de la définition d'un budget exceptionnel destiné au désamiantage ou au départ des bâtiments amiantés ;
- le ministère refuse toute nouvelle location de bâtiments contenant des MCA et quitte au plus vite ceux qu'elle occupe ;
- la signalétique de l'amiante repéré soit une priorité absolue des Directions nationales et locales ;
- l'interdiction immédiate de l'usage des monobrosses ;
- la complétude de DTA actualisés et de fiches récapitulatives intégrales soit assurée au 31/12/2019.
